EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINE

Nombre de conseillers en exercice: 13

Nombre de présents : 11 Nombre d'exprimés : 13

Séance du mardi 30 mars 2010

Date de la convocation :

24 mars 2010

L'an deux mil dix le trente mars à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PADIOLLEAU, maire.

<u>Présents</u>: Messieurs PADIOLLEAU, ADUMEAU, GOHIER, GALIMANT, DÉROGIS, RONCIER, Mesdames

MORLEC, ULIVI, ROQUIN, GENTILHOMME, DENIS

Pouvoirs: M. MORLEC à MME MORLEC, MME FRANSESCAT à MME GENTILHOMME

Madame Christine ULIVI a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour:

- Vote des taxes locales pour l'année 2010
- Vote du budget de la commune 2010 et affectation du résultat
- Vote du budget du service assainissement 2010 et affectation du résultat
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'accord des conseillers afin d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant:

Modification des tarifs de la garderie

1) Vote des taxes locales pour l'année 2010

Monsieur le Maire après avoir expliqué aux membres du Conseil Municipal le calcul des taxes locales, propose que la part locale des taux d'impositions reste égale à ceux de 2009 soit :

- ✓ Taxe d'habitation : 14,76 %
- ✓ Taxe foncière sur le bâti : 15,39 %
- ✓ Taxe foncière sur le non bâti : 39,96 %
- ✓ soit un total du produit fiscal attendu de 160 764 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité que la part locale des taux d'impositions reste égale à ceux de 2009 soit : Taxe d'habitation : 14,76 %, Taxe foncière sur le bâti : 15,39 %, Taxe foncière sur le non bâti : 39,96 %, soit un total du produit fiscal attendu de 160 764 €.

2) Vote du budget de la commune 2010 et affectation du résultat

Le Conseil Municipal étudie et vote le budget unique 2010 de la commune équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à 475 934,60 €; et en dépenses et en recettes d'investissement à 613 265,64 €

après avoir affecté le résultat de fonctionnement de 17 700 € en section de fonctionnement et de 126 190,65 € en section d'investissement afin de permettre les investissements en 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget unique 2010 pour la commune et autorise le maire à signer tous les actes s'y rapportant.

3) Vote du budget du service assainissement et affectation du résultat

Le Conseil Municipal étudie et vote le budget unique 2010 du service assainissement équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à 133 482,79 €; et en dépenses et en recettes d'investissement à 81 576,83 €

après avoir affecté le résultat de fonctionnement de 62 135,79 en section de fonctionnement et le déficit d'investissement 2009 de 31 620,14 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget unique 2010 pour service assainissement et autorise le maire à signer tous les actes s'y rapportant.

4) Modification des tarifs de la garderie

Madame Christine ULIVI expose au Conseil Municipal que la commune de Neuillé-le-Lierre pratique des tarifs à la demi journée pour la garderie soit 1,15 € la demi-journée et 2,10 € la journée. La commune de Montreuil-en-Touraine pratique un tarif uniquement à la journée de 2,10 €. Compte tenu du R.P.I avec la commune de Neuillé-le-Lierre, Monsieur le Maire propose donc aux Conseillers de pratiquer les mêmes tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

 de modifier les tarifs de la garderie périscolaire soit :1,15 € la demi journée et 2,10 € la journée par enfant, à compter du lundi 19 avril 2010.

Questions diverses

Poteaux incendies:

Monsieur Jean-Claude ADUMEAU explique au Conseil Municipal que les poteaux incendies des lieux-dits Les Trois Cheminées et Le Grand Salé sont défectueux. De plus, le débit d'eau de certaines bornes incendies n'est pas réglementaire. Suite aux discussions, il est donc envisagé d'implanter des bâches incendies aux Trois cheminées et au Vieux Joué après avoir étudié les terrains disponibles. Il est aussi évoqué la possibilité de conventionner avec des particuliers qui ont des points d'eau notamment à la Fontenelle, aux Villepins et à Pinson.

Le château:

Madame Christine ULIVI explique au Conseil Municipal que Monsieur VILLEMAIN, Maire de Mosnes est venu visiter le château. Il propose d'étudier les projets d'initiatives privés envisageables pour la restauration du château. Il évalue les travaux à environ 2,5 millions d'euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 50.

Le Maire,

Jean-Luc PADIOLLEAU

Les Conseillers Municipaux